



Positif a l'alcool en scooter 49cc

Par **ricou69**, le **28/04/2014** à **13:05**

Bonjour,

Ont m'as contrôlé positif a l'alcool en voiture début février retrait du permis 5 mois 200 euros d'amende, je roule en scooter 49cc depuis je vient vient de me refaire contrôle positif a 0,80 a leur machine le gendarme ma dit que risquait perdre mon permis de conduire et certainement avoir de la prison que je pourrais plus me déplacer avec un scooter j'ai franchement très peur je veux pas perdre mon permis pour allez au travail au pire je continu le scooter mais si ont m'enlève les deux grave pour moi.

qu'est ce que je risque exactement.

Il m'ont même laisse repartir a pied chez moi hors que la première fois quand il m'ont pris en voiture il m'avez dit non ont vous ramène chez vous ont a pas le droit de vous laisser partir a pied je ne comprend plus rien.

merci pour votre réponse.

Cordialement

Ricou69

Par **Tisuisse**, le **28/04/2014** à **13:34**

Voyez les dossiers en post-it sur ce forum, ils vous expliquent tout.